



## Droit de visite des grand parents

Par **chrismael**, le **09/05/2009** à **12:15**

Bonjour,

Je voudrais connaitre quelle démarche faire pour voir ma petite fille car ma fille est partie depuis quatre ans ,elle s'est mariée et a donc une fille mais elle ne répond pas à mes courriers.

Que puis-je faire ? Faut il voir un avocat ?  
merci de me répondre assez rapidement

Par **Marion2**, le **09/05/2009** à **14:01**

Bonjour,

Un avocat est obligatoire pour ces démarches.

Bon courage à vous.